

**Questions posées par l'association Aix-Ponant
aux candidats à l'élection au Conseil Général de Charente-Maritime
Canton de Rochefort-Nord - Mars 2004**

1) Le four à boulets du Fort de La Rade : Ce four, qui faisait partie du patrimoine historique et militaire de l'Ile d'Aix, a été rasé lors des travaux de construction de la piscine. Avec celui de l'Ile d'Aix, il ne restait que quelques rares fours à boulets en France. Le Conseil Général dépense ailleurs, et à juste titre, des sommes importantes pour rénover et réhabiliter des moulins, des fours et autres vestiges du passé.

Question : Que compte faire le Conseil Général pour réparer son erreur ?

Dominique RABELLE - (UMP) :

Le Conseil Général pourrait envisager de reconstruire une maquette ou un synoptique permanent rappelant ce qu'était le four à boulets en le finançant via le syndicat mixte.

Réponse d'André BONNIN - (PS) :

Apparemment, lors de la première rénovation en 1987, cet élément n'avait pas été pris en compte par l'architecte des Bâtiments de France. Il y a accord sur les travaux par les Bâtiments de France. De surcroît, je n'ai pas été consulté sur ces travaux, ne faisant pas partie de l'exécutif du Conseil Général.

2) Le ponton à carrelet : Nous ne voyons pas l'utilité de la construction d'un ponton à carrelets pour touristes à l'Ile d'Aix. Nous souhaitons que ce carrelet soit établi dans l'estuaire de la Charente et vous demandons de bien vouloir intervenir dans ce sens.

Question : Quelle est votre position ?

Dominique RABELLE :

Il s'agit d'un choix communal indépendant du Conseil Général, néanmoins je pense qu'il conviendrait de réfléchir avant cette réalisation, en gardant le principe d'une promotion de cette activité traditionnelle.

André BONNIN :

Non, Aix a été choisie avec Port des Barques par la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) du fait de la possibilité d'animation du carrelet par le CNIA. Il reste à déterminer la « faisabilité » de l'opération au regard des règles de sécurité. Ce sujet relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR).

3) Les fêtes napoléoniennes : De par leur fréquence annuelle et systématique, elles font perdre de l'intérêt à cette manifestation qui n'aura plus de connotation culturelle. Nous pensons qu'une fréquence quinquennale serait grandement suffisante.

Question : Quelle est votre position ?

Dominique RABELLE :

Je suis assez d'accord sur ce sujet, mais la fréquence quinquennale me paraît importante. Un cycle de deux ans me paraîtrait un bon compromis.

André BONNIN :

Non, le but de cette manifestation est de permettre hors-saison de faire découvrir l'Ile d'Aix aux habitants du Pays Rochefortais, très attachés à cette période de notre histoire et qui apprécient cette manifestation. Ce sujet relève de la compétence de la Commune et du Syndicat Mixte.

4) L'Anse de la Croix : Le Conseil Général a fait déposer d'importants volumes de sable sur cette plage, sans enlever les cailloux préalablement. La mer, sous l'action du vent, reprend le dessus inlassablement. Nous avons une préférence en faveur du nettoyage des plages qui, en réalité, n'ont pas besoin d'être réensablées. Nous ne souhaitons pas qu'une opération identique soit faite à la Grande Plage.

Question : Quelle est votre position ?

Dominique RABELLE :

La plage de l'Anse de la Croix n'a pas été réensablée pour des raisons touristiques mais au titre d'un renforcement de la côte après la tempête. Je n'ai pas connaissance d'un tel besoin, voire même d'un projet sur la Grande Plage.

André BONNIN :

Les opérations de réensablement participent à la défense des côtes comme « méthode douce ». C'est une œuvre de longue haleine qui mérite d'être reconsidérée périodiquement. La commission « mer » du Conseil Général examine avec minutie les évolutions sédimentaires techniques sur l'ensemble du perthuis.

5) Installation de canons : Le Syndicat Mixte a offert des canons à la commune de l'Ile d'Aix. Un de ceux-ci vient d'être installé sur le port, site classé qui n'a jamais été pourvu de canons au cours de l'histoire militaire de l'Ile d'Aix. Nous ne demandons pas le retour des canons sur le continent mais leur installation à des endroits qui correspondent à leurs emplacements d'origine.

Question : Allez vous intervenir dans ce sens pour que l'histoire de l'île d'Aix soit respectée ?

Dominique RABELLE :

Le syndicat mixte n'avait pas pour mission le choix du lieu qui est resté d'initiative communale. Il est évident que l'histoire de l'Ile d'Aix ne doit pas être dénaturée.

André BONNIN :

Non, c'est la Ville de Rochefort, à la demande des élus de l'île. Un canon est un symbole de tout ce qui a entraîné les constructions de l'île et de l'estuaire. L'emplacement a été déterminé par les élus d'Aix. Lequel proposez-vous ? Ce sujet relève de la compétence de la Commune.

6) Location de vélos :

Question : Que comptez-vous faire pour limiter le nombre de vélos de location sur l'Ile d'Aix ? Il est indispensable que soit déterminé un contingent maximum de vélos à louer sur l'île et que les vélos loués sur le continent soient interdits de passage sur l'Ile d'Aix.

Dominique RABELLE :

Il est impossible d'identifier sur le bac un vélo loué ou un vélo personnel et il n'est pas légal d'interdire le passage des vélos sans les interdire totalement sur l'île. C'est une situation binaire et une décision difficile à prendre.

André BONNIN :

Principe de liberté du commerce et de l'industrie. Pouvoir de police du Maire en cas d'excès. Le Conseil Général n'a pas compétence, compétence de la Commune.

7) Vedettes d'excursions : D'année en année, le nombre de vedettes pour touristes qui accostent à l'Ile d'Aix va en s'accroissant, déversant pendant l'été un flot de touristes de plus en plus envahissants.

Question : Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les Aixois résidents permanents et secondaires puissent vivre avec un minimum de tranquillité ?

Dominique RABELLE :

Il appartient au conseil municipal d'exprimer sa volonté de limiter cet afflux. Néanmoins, il n'est pas évident de limiter légalement l'accès à certaines vedettes. Je ferai faire l'étude par les services juridiques du Conseil Général sur demande du Maire.

André BONNIN :

Les études montrent que le flot de visiteurs se cristallise en août (période du 11 au 20) et que leur nombre n'a pas augmenté (baisse de la fréquentation des bacs). De plus, les séjours des visiteurs par les vedettes sont très courts.

8) Problème du Médecin :

Question : Le Conseil Général peut-il intervenir pour aider la municipalité de l'Ile d'Aix à trouver un médecin qui serait présent à plein temps sur l'île ? Si ce problème n'a pas de solution, pourrait-il être envisagé de faciliter l'installation d'une infirmière expérimentée ?

Dominique RABELLE :

La loi sur le monde rural proposée par Hervé GAYMARD en février et qui devrait être opérationnelle en fin d'année donnera la possibilité au Conseil Général d'intervenir financièrement pour le maintien d'un médecin. Je pousserai le Conseil Général à le faire.

André BONNIN :

Totalement hors de compétence du Conseil Général. Le sanitaire est du domaine de l'Etat, la médecine est libérale.

9) Poternes des ponts-levis : La ligne Fouras-Aix amène à l'Ile d'Aix des camions dont le gabarit est beaucoup trop important. Les poternes des ponts-levis sont régulièrement dégradées, des camions arrachant des pierres de

taille à chacun de leur passage. Nous demandons qu'une réglementation soit mise en place pour limiter le gabarit des camions.

Question : Quelle action peut mener le Conseil Général ?

Dominique RABELLE :

Il s'agit du pouvoir de police du Maire.

André BONNIN :

Cela relève du pouvoir de police du Maire. Si l'on imposait un gabarit, cela augmenterait encore le coût des travaux pour les particuliers. Compétence de la Commune.

10) Erosion des côtes : Les côtes ouest, nord-ouest et nord de l'Ile d'Aix reculent régulièrement à chaque tempête. Des travaux importants de réfection des digues ont été effectués. Il est indispensable d'intervenir pour protéger la batterie de Bois-Joly, la falaise de l'anse des Sables d'Or, ainsi que certaines parties de la côte, de Saint-Eulard aux Sables d'Or. Ce problème est du ressort du Conseil Général.

Question : Pouvez-vous intervenir pour que ce problème soit pris en compte ?

Dominique RABELLE :

Un programme de défense des côtes est voté chaque année par le Conseil Général. Il appartient au conseiller en place de recenser les besoins de son canton et de les faire inscrire par le Conseil Général. Je le ferai pour Aix.

André BONNIN :

La défense des côtes est en principe du ressort de l'Etat. Elle fait l'objet d'une politique volontariste du Conseil Général qui surveille, répare et programme les réfections, sous contrôle du Ministère de l'Environnement et de l'architecte des Bâtiments de France. Les points ci-dessus sont pris en compte.

11) Balisage des circuits piétons et vélos : Nous considérons que le balisage actuel est inadapté, les barrières ne résistant pas au vandalisme.

Question : Avez-vous l'intention de mettre en place un groupe de travail ouvert aux associations de défense et de protection de l'Ile d'Aix ?

Dominique RABELLE :

Le conseiller général du canton assure la présidence déléguée du syndicat mixte, s'il est de la majorité. Il est évident qu'élu, je vous associerai à nos réflexions.

André BONNIN :

Compétence communale. A mon avis, ne pas multiplier les barrières pour garder à l'île son caractère.

12) Participation des associations représentatives à l'élaboration de certains dossiers : Nous souhaitons être associés aux réflexions entrant dans le cadre de ce qui se rapporte à l'objet de notre association.

Question : Qu'en pensez-vous ?

Dominique RABELLE :

Cela ne posera pas de problème.

André BONNIN :

Le nombre d'habitants et de résidents permet de consulter facilement et régulièrement la population directement et l'association, qui a des représentants permanents sur place, peut à mon sens y participer.

13) Devenir du parking de Fouras : Le devenir de ce parking nous interpelle.

Question : Quelles solutions sont envisagées pour l'avenir ?

Dominique RABELLE :

Jean-Louis LEONARD avait élaboré un projet qui protégeait les intérêts des aixois et le Conseil Général avait lourdement investi en 2000. L'arrivée d'une nouvelle équipe en mairie de Fouras a brutalement stoppé ces discussions. Je m'emploierai à les reprendre en y associant les aixois.

André BONNIN :

Etude en cours dans le cadre de la CAPR avec étude paysagiste, professionnelle (ostréiculteurs) et transports. Les solutions doivent être dégagées avant la fin de l'année, dans la concertation.

14) Aménagement du Sémaphore de l'Ile d'Aix : Aix-Ponant ne bénéficie d'aucune information officielle sur les projets relatifs à cet aménagement.

Question : Etes vous favorable à ce que nous soyons associés à la réflexion ?

Dominique RABELLE :

L'élaboration d'un projet est inscrit au plan de référence mais reste du ressort du Conseil Municipal. Je ne vois aucun problème à vous tenir informés de l'avancement du projet en accord avec le Maire.

André BONNIN :

Etude de programmation en cours. Le cabinet s'est engagé à consulter la population.

15) Véhicules à moteur : Beaucoup de véhicules circulent sur l'Ile d'Aix, parfois de façon abusive. Certains stationnent en quasi-permanence dans les rues du village, été comme hiver.

Question : Que faut-il faire pour que les lois soient appliquées ?

Dominique RABELLE :

Il s'agit du pouvoir de police du Maire et je ferai le nécessaire pour que les gendarmes soient plus présents sur l'île.

André BONNIN :

Pouvoir de police du Maire.

16) Parking à véhicules place d'Austerlitz : Quand les visiteurs débarquent à l'Ile d'Aix, ils font souvent des réflexions négatives quant à ce parking qui ne correspond pas à l'idée que les gens se font de l'Ile d'Aix.

Question : Ce parking peut-il être déplacé ? Si ce n'est vraiment pas possible, le Conseil Général peut-il intervenir pour qu'il soit dissimulé aux regards de façon efficace ?

Dominique RABELLE :

Si le déplacement me paraît difficile, nous pourrions convenir ensemble d'un projet de dissimulation financé dans le cadre du syndicat mixte.

André BONNIN :

Compétence Communale. A mon avis solution provisoire due aux travaux en cours. Quelle solution proposez-vous ?

Engagement de Dominique RABELLE :

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que je m'engage, si je suis élue, à être présente, disponible et à l'écoute de tous. Je m'engage à tenir des permanences régulières dans les communes et en particulier sur l'Ile d'Aix. Je m'engage à obtenir un soutien du Conseil Général qui corresponde aux attentes des Aixois.